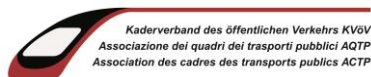




Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti



Communiqué de presse, le 29 avril 2022

Des mesures d'économies inacceptables sur le dos des employés des CFF

Les CFF ont présenté ce vendredi 29 avril leurs intentions d'économies sur le dos du personnel des CFF et de CFF Cargo aux partenaires sociaux. L'entreprise veut baisser le pouvoir d'achat de l'ensemble des employés et fragiliser le statut des plus de 50 ans. Elle fait donc porter aux employés les erreurs de management du passé et les conséquences de la crise sanitaire alors que le personnel a été en permanence au front.

Pour la Communauté de négociations des représentants du personnel des CFF, composée du Syndicat du personnel des transports (SEV), du VSLF, de transfair et de l'ACTP, ces annonces sont inacceptables. Responsable de la CN, la vice-présidente du SEV Valérie Solano ne mâche pas ses mots: « Après plus de deux ans de pandémie, les CFF envoient un signal particulièrement mauvais à leurs employés qui ont œuvré sans relâche pendant la crise sanitaire pour garantir la qualité et le bon fonctionnement du service public. Les mesures présentées sont inadmissibles, en particulier pour les plus de 50 ans. Actuellement, les plus de 50 ans qui ont au moins 10 ans de service qui ne peuvent plus travailler pour des raisons de santé ont droit à une invalidité professionnelle jusqu'au départ à la retraite. Cette protection est fondamentale car dans une branche où on connaît des professions de monopole, il est difficile de se réinsérer en cas d'incapacité professionnelle. Les CFF veulent simplement supprimer l'invalidité professionnelle ! L'entreprise met ainsi en situation précaire les employés les plus vulnérables. Ceci est d'autant plus grave que les CFF sont considérés comme une entreprise modèle à l'heure actuelle dans ce domaine. »

Les CFF s'attaquent aussi aux cotisations-risques payées à la Caisse de pension. Actuellement, l'entreprise paie $\frac{3}{4}$ de ces cotisations, contre $\frac{1}{4}$ pour le personnel. Elle demande désormais une participation paritaire ce qui se traduirait par une ponction supplémentaire d'environ 0,4% du salaire brut. Les CFF veulent aussi augmenter la participation du personnel aux coûts de maladie. « L'entreprise juge légitime de s'en prendre au pouvoir d'achat du personnel alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Le CEO Vincent Ducrot, dans une vidéo aux employé-e-s, a parlé de conditions trop généreuses. Le chef du personnel Markus Jordi a indiqué aux partenaires sociaux qu'il avait conscience que les mesures d'économies sont un coup porté au porte-monnaie du personnel. Il y a deux mois à peine, l'entreprise relevait pourtant lors de la présentation des comptes 2021 toute l'importance de ses employés comme ressource inestimable dans sa stratégie 2030. Ce double discours ne passe pas auprès des travailleurs et travailleuses de l'entreprise », poursuit Valérie Solano.

Durant les jours à venir, les organisations du personnel vont consulter leurs instances pour déterminer la suite à donner à ces attaques inacceptables.

Renseignements complémentaires:

Valérie Solano, SEV
Marc Engelberger, VSLF
Bruno Zeller, transfair
Heinz Inderbitzin, ACTP

079 333 32 43
077 406 27 67
079 884 13 16
079 252 11 76